

ACTO Anti-rongeurs

**TECHNOLOGIE PASTA PLUS
+ FLUORESCENCE**

Pâte appât FLUO

RATS – SOURIS

ACTO RATS - SOURIS pâte appât fluorescente souricide et raticide ACTO. Une efficacité professionnelle : association de la technologie PASTA PLUS et de la FLUORESCENCE.

La technologie PASTA PLUS = ajout de céréales dans la formulation de la pâte appât pour une appétence renforcée et pour stimuler sa consommation.

La FLUORESCENCE = quelque chose de familier et sans danger, réduit la néophobie chez les rongeurs et leur fait consommer l'appât plus vite.

Des essais réalisés en conditions réelles dans les locaux infestés ont montré jusqu'à 2,5 fois plus de préférence pour l'appât fluorescent comparé au même appât non fluorescent.

MODE D'EMPLOI :

Méthode d'application : Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des boîtes d'appâts sécurisées.

Doses et fréquences d'application : Contre les souris à l'intérieur uniquement : jusqu'à 50 g d'appât par poste d'appâtage espacés de 2 mètres (forte infestation) ou de 5 mètres (faible infestation). Contre les rats à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments : jusqu'à 100 g d'appât par poste d'appâtage espacés de 5 mètres (forte infestation) ou de 10 mètres (faible infestation). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Les stations d'appâtage doivent être inspectées que 5 à 7 jours après le début du traitement (contre les rats) ou au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement (contre les souris), puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Délai nécessaire pour l'apparition de l'effet biocide : En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

RECOMMANDATIONS :

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser. Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple). Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile. Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers...). Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures. Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât. Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles. Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers. Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau. Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit. Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement. Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

Conditions de stockage : Conserver le produit dans un endroit sec frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.



PAT 7

**MASSE NETTE 150 G
EN SACHETS DE 15 G**

**À UTILISER DANS
UNE BOÎTE D'APPÂT**

ACTO RATS SOURIS PÂTE FLUO
N°AMM FR-2018-0116

Type de formulation : Appât prêt à l'emploi sous forme de pâte.

Type de produit : Rodenticide (TP14).

Composition : Difénacoum (CAS n°56073-07-5)
0,0029 % (m/m).

Contient un agent amérisant et un colorant.